



Favre-Morand Anne, Fagherazzi Martine

Mise à disposition en libre accès des protections hygiéniques dans les écoles, les institutions publiques et sportives

Cosignataires : 16

Réception au SGC : 15.12.20

Transmission au CE : *17.12.20

Dépôt et développement

Le parlement écossais vient de voter la gratuité des produits menstruels pour toute personne dans le besoin. Ce pas supplémentaire intervient après un programme d'accès aux produits menstruels gratuits dans les écoles, soutenu par le gouvernement.

En France, on estime à 1,7 million le nombre de femmes victimes de précarité menstruelle. Nos voisins sont donc en train d'expérimenter une mise à disposition gratuite de produits ad hoc aux étudiantes, détenues, femmes en situation de précarité ou encore aux sans-abri.

En Allemagne, des protections périodiques sont proposées dans les espaces publics alors qu'en Corée du Sud, ces dernières sont gratuites pour les mineures.

Qu'en est-il de la Suisse ?

Plusieurs de nos cantons voisins sont déjà en train d'étudier la question. Au début de l'été passé, des conseillers généraux de la ville de Fribourg ont demandé au conseil communal de réfléchir au sujet.

C'est un fait ! Près de la moitié de la population de notre canton est confrontée à ces coûts obligatoires. En plus de la charge mentale supplémentaire à gérer, le coût est aussi à prendre en compte. En effet, on estime à 4500 francs les frais liés à l'achat de protections menstruelles. Ces 4500 francs sont indispensables pour assurer la bonne santé et hygiène de chacune.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de proposer gratuitement des protections hygiéniques dans les lieux de formation et les institutions publiques et sportives. De plus, nous lui demandons de se pencher sur la communication autour de cette question et d'encourager les communes à entreprendre une démarche similaire

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).